

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

81.088

Objet

EXTENSION DU GOLF A 18  
TROUS : DECISION DE  
PRINCIPE

DATE DE CONVOCATION

19 JUIN 1981

DATE D'AFFICHAGE

19 JUIN 1981

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 26

LOX : 16  
CONTRE : 8  
ABSTENTION :

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE

- 6. JUIL. 1981

ROCHEFORT-S/MER (Chnt-Mar)

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT UN  
le VINGT SIX JUIN à 19 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUCHET  
BUJARD, DUFOUR, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN,  
MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, TAP, PELLETIER,  
CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. LIS, M. PAPEAU par M. GUICHAOUA  
M. VIAUD par M. PELLETIER M. DUFEIL par M. BOISARD  
Mme TACQUET par M. BUIJARD M. POUGET par M. MONTRON

Absents : MM. BERLAND

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

*Lors des diverses réunions qui se sont tenues entre les  
représentants des Communes du littoral : MESCHERS, SAINT-GEORGES DE  
DIDONNE, ROYAN, VAUX/MER, ST PALAIS SUR MER et les MATHES, il a  
été examiné comment il serait possible de procéder à l'extension du  
GOLF de la Côte de Beauté à Maine-Gaudin.*

*Il est apparu en effet qu'il serait souhaitable de procéder  
à cette extension qui rendra le GOLF concurrentiel par rapport à  
l'ensemble des autres golfs déjà lancés sur le marché européen.*

*La vente de la carte touristique hors-saison n'est possible  
qu'avec un GOLF de 18 trous : le GOLF apporte ainsi des moyens d'ex-  
tension à l'activité touristique hors-saison.*

*Par ailleurs, la rentabilité de l'exploitation ne peut être  
définitivement atteinte que si le GOLF est un GOLF à 18 trous, car  
actuellement il faut refuser de la clientèle aux heures où les  
joueurs s'engagent pour leur deuxième tour.*

*Lors de ce dernier trimestre, une expérience de formation des  
scolaires a été engagée avec un plein succès les mercredi après-midi  
Ce n'est que le début d'opérations patronnées par la Fédération  
Française de GOLF, qui favorise l'enseignement de groupes. (Corpora-  
tifs - socio-éducatifs - collectivités).*

Les travaux à réaliser seraient de l'ordre de 3.000.000 F. (3 millions de francs).

Chacune des communes précitées pourrait participer au financement de cette réalisation

Il vous est proposé de prendre une délibération qui serait une délibération de principe permettant d'engager les préliminaires à la réalisation. Cette délibération sera précisée lorsque les moyens de financement seront connus définitivement.

Il sera créé un Comité de gestion entre les différentes communes et ce comité décidera de l'affectation des résultats bénéficiaires le moment venu.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide de participer au financement des travaux d'extension du GOLF en apportant un fonds de concours de 1,6 M. de francs (UN MILLION SIX CENT MILLE FRANCS). Ce fonds de concours pourra être versé en capital et inscrit au Budget Primitif 1982 ou en annuités sur 15 ans correspondant à l'annuité de l'emprunt qui sera contracté pour une somme équivalente.

- de demander aux autres communes qui avaient participé, dans le cadre du SIVOM à la première tranche de 9 trous, de participer à ces travaux d'extension.

Fait à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Pierre LIS.

